

DEPARTEMENT : NORD
ARRONDISSEMENT : LILLE
CANTON : ARMENTIERES

Envoyé en préfecture le 18/10/2023
Reçu en préfecture le 18/10/2023
Publié le 20232709DEL3
ID : 059-265902023-20231016-20232709DEL3-DE

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 27 septembre 2023

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre ;

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Jacky BOULINGUEZ, Vice-Président délégué en l'absence de Monsieur Alain BEZIRARD, Président du CCAS, excusé ;

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, VANHILLE Bénédicte, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline, THETTEN Catherine, DASSONVILLE Amandine

Etaient excusé(es) avec procuration :

M. Alain BEZIRARD, procuration donnée à M. Jacky BOULINGUEZ, Mme Marie-Maud CAMPHYN,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance

La halte-garderie « les Chrysalides » est une structure d'accueil dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys » pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Sa capacité d'accueil est de 13 places. Les enfants peuvent être accueillis de manière occasionnelle ou régulière. Les tarifs varient selon les ressources des parents et la composition familiale et sont imposés par la CAF. C'est un lieu de vie, de découvertes, d'échanges. La halte-garderie offre à l'enfant un environnement sécurisant lui permettant d'évoluer à son rythme pour vivre au mieux la séparation familiale et ainsi faire ses premiers pas vers l'autonomie et la vie en groupe. C'est un espace qui contribue à l'éveil des enfants et leur socialisation. L'enfant peut y jouer, explorer, manipuler, chanter, créer... La halte-garderie permet également aux parents de se libérer du temps... Les parents qui travaillent peuvent aussi trouver en la halte-garderie un mode de garde ponctuel, pour leurs enfants en fonction des horaires d'ouverture de la structure. Encadrée par deux éducatrices de « jeunes Enfants » diplômées et un contrat d'apprentissage « CAP petite enfance », sous tutelle du Centre Communal d'Action Sociale, la halte-garderie fonctionne selon un règlement intérieur dont les dispositions sont régulièrement adaptées aux réglementations en vigueur.

Considérant certains changements relatifs à la période d'adaptation et de familiarisation des enfants accueillis au sein de la structure, à l'accueil occasionnel, mais également en termes de contraintes sanitaires ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve à l'unanimité les nouvelles dispositions du règlement de la halte-garderie « Les Chrysalides », ainsi que divers protocoles annexés

OBJET /

**HALTE GARDERIE LES
CHRYSLIDES :
MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR ET
DE SES ANNEXES
(PROTOCOLES)**

DELIBERATION :

Publiée le 16 octobre 2023

Rendue exécutoire le 16
octobre 2023

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 16 octobre 2023

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 octobre 2023 et que la convocation de la Commission avait été faite le 20 septembre 2023.

Le Président,

Madame Amandine DASSONVILLE

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance

Adopté, pour Ampliation
Le Président du C.C.A.S.